

coordonnée pour faire face à la menace⁹⁴¹, tandis que d'autres ont appelé à l'adoption d'une stratégie globale et équilibrée de lutte anti-drogue, notamment en limitant l'offre et la demande de stupéfiants, et en

créant des possibilités de développement économique durable pour susciter un désintérêt de la population à l'égard des activités criminelles⁹⁴².

⁹⁴¹ Ibid., p. 5 (Inde); p. 6 (Brésil); p. 9 (Royaume-Uni); p. 10 (Nigéria); et p. 17 (France).

⁹⁴² Ibid., p. 11 (Afrique du Sud); p. 15 (Chine, Liban); et p. 18 (Colombie).

Séances : menaces contre la paix et la sécurité internationales

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6277 24 février 2010	Exposé du Directeur exécutif de l'UNODC	Lettre du représentant de la France au Secrétaire général, transmettant un document de réflexion (S/2010/94)	Directeur exécutif de l'UNODC	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, Directeur exécutif de l'UNODC	S/PRST/2010/4
6565 24 juin 2011	Exposé du Directeur exécutif de l'UNODC		Directeur exécutif de l'UNODC	Tous les membres du Conseil, Directeur exécutif de l'UNODC	

41. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Vue d'ensemble

En 2010 et 2011, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances, dont une au niveau des chefs d'État et de gouvernement⁹⁴³ et il a adopté, en relation avec le point intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », une résolution et six déclarations présidentielles. Les points subsidiaires suivants ont été examinés pendant la période : a) dialogue interculturel pour la paix et la sécurité; b) pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique; c) assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales; d) interdépendance de la sécurité et du développement; e) incidences de l'épidémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales; f) incidence des changements climatiques;

g) prévention des conflits; h) faire avancer la réforme du secteur de la sécurité - perspectives et difficultés rencontrées en Afrique; i) nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits.

26 mai 2010 : dialogue interculturel pour la paix et la sécurité

Le 26 mai 2010, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur le thème du dialogue interculturel pour la paix et la sécurité en relation avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Rappelant que l'Assemblée générale avait proclamé 2010 Année internationale du rapprochement des cultures, le Secrétaire général a indiqué que le Conseil de sécurité devait s'atteler à assurer le suivi du débat en intégrant davantage le dialogue interculturel à ses efforts dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tous les membres du Conseil ont été d'accord sur le fait que le dialogue interculturel était

⁹⁴³ 6389^e séance.

un instrument important de diplomatie préventive, de gestion et de règlement des conflits et de consolidation de la paix⁹⁴⁴.

16 juillet 2010 : pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique

Le 16 juillet 2010, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique ». La Vice-Secrétaire générale a affirmé que la diplomatie préventive devait évoluer pour faire face à des menaces de plus en plus complexes, et a plaidé en faveur de stratégies préventives à aspects multiples et du renforcement des partenariats⁹⁴⁵. La Directrice chargée du Rapport sur le développement dans le monde : conflit, sécurité et développement de la Banque mondiale, qui a proposé une analyse économique des stratégies actuelles de prévention des conflits, comparant les coûts d'une guerre civile à ceux, beaucoup plus faibles, de la médiation⁹⁴⁶. Les intervenants se sont accordés à reconnaître que sur le plan du rapport coût-efficacité, les instruments de diplomatie préventive (notamment la prévention des conflits, la médiation, les bons offices, les missions d'établissement des faits, la négociation, les envoyés spéciaux, les consultations, les activités de consolidation de la paix et les activités ciblées de développement) pouvaient être plus efficaces et plus utiles, et aussi moins risquées que les activités militaires et de maintien de la paix, pour produire les dividendes de la paix souhaités. Cependant, de nombreux représentants ont déploré une réticence paradoxale à fournir des ressources idoines et prévisibles à cet effet, et ont appelé à un plus grand appui financier aux initiatives de prévention des conflits, comme le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques. Beaucoup ont réaffirmé leur appui au renforcement du rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, appelant à une représentation, une participation et une implication totale des femmes dans les efforts de diplomatie préventive et les processus de prise de décisions connexes, conformément aux résolutions du Conseil⁹⁴⁷. S'agissant du rôle du Conseil, de nombreux orateurs ont estimé que si les États-nations souverains

étaient au premier chef responsables de la prévention des conflits, le Conseil avait le devoir d'encourager et d'appuyer les efforts du Secrétaire général, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales par des systèmes d'alerte rapide, des efforts de médiation, le partage d'informations et d'autres mécanismes multilatéraux, afin de réagir efficacement aux menaces potentielles et émergentes.

À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a reconnu l'importance d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés, et encouragé l'élaboration de mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits en vue d'assurer une paix durable. Le Conseil a rappelé les déclarations antérieures de son président concernant les divers facteurs et causes qui contribuaient à susciter, aggraver ou prolonger les conflits en Afrique, estimé qu'il était nécessaire de donner à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique un caractère plus étroit et plus opérationnel, et réaffirmé son appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix⁹⁴⁸.

23 septembre 2010 : assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 23 septembre 2010, au cours d'une séance à laquelle ont participé neuf chefs d'État et de gouvernement et six ministres des affaires étrangères⁹⁴⁹, le Conseil a examiné l'évolution de l'environnement international de sécurité et les incidences que cette évolution pouvait avoir pour l'Organisation des Nations Unies et le Conseil lui-même.

Les intervenants se sont penchés sur les conflits qui se poursuivaient dans différentes régions du monde, ainsi que sur des menaces plus neuves comme la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et d'êtres humains, la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre, la piraterie et la violence sexuelle. Au vu de la nature complexe de ces nouvelles menaces, ils ont demandé au Conseil de concevoir des interventions plus cohérentes, plus globales et plus intégrées, qui

⁹⁴⁴ Voir S/PV.6322.

⁹⁴⁵ S/PV.6360, p. 6 et 7.

⁹⁴⁶ Ibid, p. 7 et 8.

⁹⁴⁷ Voir résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009).

⁹⁴⁸ S/PRST/2010/14.

⁹⁴⁹ 6389^e séance.

tiennent compte de l'interdépendance du développement, du respect du droit international, des droits de l'homme et de la sécurité. De nombreux participants ont plaidé en faveur du renforcement des partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales et de l'appui à ces organisations, et ont demandé à ce que l'accent soit mis sur la prévention des conflits par l'alerte rapide, la diplomatie et la médiation.

Beaucoup d'entre eux, rappelant l'Initiative Horizons nouveaux du Secrétaire général, dont le but était de consolider les activités de maintien de la paix⁹⁵⁰, ont affirmé que le maintien de la paix et la consolidation de la paix devaient aller de pair, avec des mandats clairs, crédibles et réalistes, et bénéficier dès le départ de l'appui et des compétences spécialisées de la Commission de consolidation de la paix. D'autres ont réaffirmé leur soutien à l'intégration des femmes dans tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits et ont estimé qu'il fallait accorder une plus grande attention à la protection des civils et à la réforme des mécanismes du Conseil, afin de lui permettre de réagir plus promptement et plus efficacement.

À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a reconnu les difficultés et menaces en constante évolution qui pesaient sur la paix et la sécurité internationales, et réaffirmé que ces dernières appelaient désormais une approche véritablement globale et concertée. Il a souligné qu'il fallait remédier aux causes profondes des conflits, en sachant que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme étaient intimement liés et se renforçaient mutuellement. Le Conseil a également redit sa volonté de renforcer les partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les autres parties prenantes, d'un point de vue stratégique et sur le terrain⁹⁵¹.

⁹⁵⁰ L'Initiative Horizons nouveaux a été lancée conjointement en 2009 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Pour de plus amples informations, voir le rapport (en anglais) du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des opérations de maintien de la paix intitulé « The New Horizon initiative : progress report No. 1 ». Disponible à l'adresse www.un.org/en/peacekeeping/documents/newhorizon_update01.pdf.

⁹⁵¹ [S/PRST/2010/18](#).

11 février 2011 : interdépendance de la sécurité et du développement

Le 11 février 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau axé sur l'interdépendance de la sécurité et du développement, dans le contexte du rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil⁹⁵². Les membres du Conseil ont entendu les exposés du Secrétaire général et des représentants de la Banque mondiale et de la Commission de consolidation de la paix, qui ont souligné la nécessité de renforcer les autorités et les institutions nationales afin d'assurer aux citoyens sécurité, justice et emplois, et d'éviter les cycles incessants de la violence et de l'instabilité. Conscients des liens dynamiques unissant sécurité, développement et paix, de nombreux intervenants se sont associés à l'appel lancé par les orateurs en faveur de stratégies intégrées, globales et coordonnées de la paix et de la sécurité, au moyen notamment de la bonne gouvernance, de la justice sociale, de l'amélioration des perspectives d'emploi pour les jeunes, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit, de la liberté d'expression, de la démocratie et d'élections libres et régulières.

Plusieurs intervenants ont rappelé que le Conseil devait se garder d'outrepasser ses compétences de base, qu'il n'avait aucune autorité sur les organismes, les fonds ou les programmes de développement des Nations Unies et que les questions de développement économique et social relevaient de la compétence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social⁹⁵³. Le représentant du Sénégal a indiqué que le travail du Conseil de sécurité, au-delà de la définition d'une réponse globale et intégrée, était de favoriser une synergie d'action et une interaction étroite entre le Conseil et les autres organes, fonds et programmes des Nations Unies pour que les activités de prévention, de maintien et de consolidation de la paix puissent déboucher sur une paix viable et durable⁹⁵⁴.

Au cours du débat, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a affirmé que la prise en main de leurs intérêts et l'exercice de leurs responsabilités par les États était une condition

⁹⁵² 6479^e séance.

⁹⁵³ [S/PV.6479](#) (Resumption 1), p. 13 (Cuba); p. 18 (Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés); p. 41 (République bolivarienne du Venezuela); p. 43 (Uruguay); et p. 47 (Nicaragua).

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 35.

essentielle de l'instauration d'une paix durable, souligné que l'action intégrée menée sur le terrain en matière de sécurité et de développement devait être coordonnée avec les activités du gouvernement du pays, et encouragé les États Membres à promouvoir la cohérence de l'action menée par les Nations Unies en période et au lendemain de conflits⁹⁵⁵.

7 juin 2011 : incidences de l'épidémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales

Le 7 juin 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur les incidences de l'épidémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales et, en adoptant à l'unanimité la résolution [1983 \(2011\)](#) d'emblée, a réaffirmé qu'il était déterminé à lutter contre l'épidémie, qui constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a souligné que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social jouaient un rôle très important dans la lutte contre le VIH/sida et que toutes les entités des Nations Unies concernées devaient coordonner leurs efforts de lutte, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Le Conseil a souligné la nécessité d'intensifier les activités de prévention du VIH dans les missions de l'ONU et a prié le Secrétaire général de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de prévention à l'intention des missions. Le Secrétaire général a engagé les États membres à lutter de concert contre le VIH/sida dans le cadre des campagnes de l'ONU contre la violence sexuelle et en faveur des droits des femmes⁹⁵⁶. Le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a informé le Conseil des progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution [1308 \(2000\)](#), dix ans auparavant, mais a souligné que les efforts devaient être intensifiés si l'on entendait relever le défi du risque accru de transmission du virus après les conflits et dans les périodes de transition⁹⁵⁷.

20 juillet 2011 : incidence des changements climatiques

Le 20 juillet 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau pour examiner l'incidence des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans son exposé, le

Secrétaire général a souligné que les changements climatiques étaient réels et s'accéléraient dangereusement; non seulement ils aggravaient les menaces à la paix et à la sécurité internationales, mais ils constituaient en eux-mêmes une menace à la paix et à la sécurité internationales⁹⁵⁸. Le Conseil a également entendu un exposé du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁹⁵⁹, ainsi que du Président de Nauru qui, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement, a souligné que les changements climatiques menaçaient la survie même de nombreux pays⁹⁶⁰.

Tout au long des débats, les participants ont exprimé des opinions divergentes sur la question de savoir si le Conseil devrait inscrire les changements climatiques à son ordre du jour, ou si cette question devait être laissée aux autres organes traditionnellement chargés des questions de développement durable, à savoir essentiellement la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Plusieurs orateurs se sont félicités du rôle émergent du Conseil en tant que complément indispensable à ces organes, arguant que le Conseil ne devait pas se laisser distancer par les nouvelles menaces du XXI^e siècle et devait travailler à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et au renforcement de la collaboration et de l'appui aux capacités nationales et locales. Le représentant de l'Allemagne a avancé que la dégradation de l'environnement due aux changements climatiques jouait souvent un rôle moteur dans les conflits, et qu'il était du devoir du Conseil d'agir avec prévoyance et de faire de son mieux pour prévenir les crises avant qu'elles deviennent graves⁹⁶¹. D'autres intervenants se sont déclarés préoccupés par le fait que le Conseil continue d'empiéter sur les fonctions et pouvoirs d'autres organes des Nations Unies, allant ainsi à l'encontre des principes et buts de la Charte et abusant de l'autorité qu'elle lui conférerait⁹⁶².

⁹⁵⁸ [S/PV.6587](#), p. 2 et 3.

⁹⁵⁹ *Ibid.*, p. 3 à 7.

⁹⁶⁰ *Ibid.*, p. 25 à 27.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁶² *Ibid.*, p. 10 (Chine); p. 15 (Fédération de Russie); p. 21 (Inde); p. 30 (Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés); [S/PV.6587](#) (Resumption 1), p. 22 (République islamique d'Iran); p. 29 (État plurinational

⁹⁵⁵ [S/PRST/2011/4](#).

⁹⁵⁶ [S/PV.6547](#), p. 5.

⁹⁵⁷ *Ibid.*, p. 5 et 6.

Dans une déclaration présidentielle adoptée au cours du débat, le Conseil a réaffirmé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était l'instrument clef de la recherche d'une solution à ce problème. Il a noté, néanmoins, que l'analyse des conflits et l'information contextualisée concernant, entre autres, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité étaient importantes lorsque de tels vecteurs de conflit rendaient difficile la mise en œuvre du mandat du Conseil ou compromettaient la consolidation de la paix. À cet égard, le Conseil a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui présentait contiennent cette information contextualisée⁹⁶³.

22 septembre 2011 : prévention des conflits

Le 22 septembre 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau pour examiner l'incidence des changements climatiques sur la maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours du débat, les délégués ont appelé au renforcement des systèmes d'alerte rapide, à l'augmentation des investissements dans la prévention des conflits, au renforcement des partenariats régionaux et des efforts de médiation et à l'accroissement du rôle des femmes dans la consolidation de la paix⁹⁶⁴.

Au terme de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle, dans laquelle il a rappelé que la prévention des conflits demeurait une responsabilité première des États et que toute stratégie de prévention des conflits devait appréhender les causes profondes des conflits armés et des crises politiques et sociales dans leur globalité, notamment en favorisant le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la réconciliation nationale, la bonne gouvernance, la démocratie, l'égalité des sexes, l'élimination de l'impunité, l'état de droit et le respect et la protection des droits de l'homme. Le Conseil s'est dit également déterminé à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de prévenir l'éclatement des conflits armés, leur aggravation, leur propagation et leur reprise. Il a encouragé le règlement pacifique des différends locaux au moyen d'arrangements régionaux, et a fait part de

de Bolivie); et p. 40 (République bolivarienne du Venezuela).

⁹⁶³ S/PRST/2011/15.

⁹⁶⁴ Voir S/PV.6621.

son intention de continuer à renforcer, d'un point de vue stratégique et sur le terrain, ses partenariats avec toutes les autres parties prenantes⁹⁶⁵.

12 octobre 2011 : faire avancer la réforme du secteur de la sécurité - perspectives et difficultés rencontrées en Afrique

Le 12 octobre 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique, en relation avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales⁹⁶⁶. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a dit qu'au cours des dernières années, il y avait eu une hausse exponentielle de la demande d'appui dans le secteur de la sécurité, et que la réforme de ce secteur faisait partie intégrante du mandat de nombreuses nouvelles missions et opérations des Nations Unies, dont plusieurs étaient déployées en Afrique. Les participants ont reconnu l'important travail accompli par l'ONU depuis le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité, en 2008⁹⁶⁷, afin d'enrichir le discours sur cette réforme de la sécurité et de mettre sur pied les structures d'appui nécessaires au Siège et sur le terrain. Toutefois, ils ont été nombreux à estimer que la réforme devrait être abordée plus globalement et à plus long terme, et compléter les efforts de promotion de la réconciliation, de redressement de l'économie, de promotion de l'état de droit et de protection des droits de l'homme. Ils ont également plaidé en faveur d'un renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et d'un appui à ces organisations, ainsi que d'une plus grande participation des femmes à la médiation. De nombreux participants, reconnaissant le droit souverain des États à garantir la sécurité à leur population, ont également souligné l'importance de l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité, soulignant que le rôle du Conseil et de la communauté internationale était de renforcer la capacité des États à s'acquitter de cette responsabilité.

Au terme de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a, entre autres, noté que la plus grande partie de l'aide fournie par la communauté internationale dans le domaine de

⁹⁶⁵ S/PRST/2011/18.

⁹⁶⁶ Voir S/PV.6630.

⁹⁶⁷ S/2008/39.

la réforme du secteur de la sécurité l'était dans les pays d'Afrique, et que certains des pays de ce même continent devenaient également d'importants fournisseurs de cette aide. Le Conseil s'est félicité de cette collaboration intra-africaine, et a souligné la nécessité d'intensifier la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Sachant que la réforme du secteur de la sécurité était une entreprise de longue haleine, le Conseil de sécurité a affirmé qu'il fallait que ce soit un processus que le pays s'approprie, dont les racines se trouvaient dans ses besoins particuliers et sa situation particulière. Le Conseil trouverait bon que les États engagés dans la réforme s'efforcent, tout en tenant compte des limitations imposées par leurs capacités, d'affecter des moyens du pays à l'action menée pour réformer le secteur de la sécurité de façon à ce que cette réforme soit viable et durable à long terme⁹⁶⁸.

23 novembre 2011 : nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits

Le 23 novembre 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et la prévention des conflits. Le Secrétaire général a indiqué que la criminalité transnationale organisée, les pandémies et les changements climatiques définissaient notre époque et

⁹⁶⁸ S/PRST/2011/19.

que, s'ils n'étaient pas nécessairement des phénomènes nouveaux, ils étaient de plus en plus transnationaux, de plus en plus sévères et avaient de plus en plus d'incidence sur la sécurité nationale, régionale et internationale, ainsi que sur celle des êtres humains⁹⁶⁹. Le Conseil a également entendu un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé qui, ensemble, ont mis en exergue les liens qui unissaient ces trois défis. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont exprimé des avis divergents sur la manière dont le Conseil devrait relever ces défis. Certains ont souscrit à l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle aucun pays ni aucune région, quelle que soit sa puissance, ne serait en mesure de répondre seul à ces menaces, qui étaient de nature transnationale et mondiale. D'autres, toutefois, ont estimé que ces questions relevaient de la compétence d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales autres que le Conseil, et qu'accabler le Conseil d'un nombre de plus en plus grand de problèmes mondiaux le détournait de son mandat fondamental⁹⁷⁰. Les représentants du Nigéria et du Gabon ont proposé la création d'un groupe de travail spécial chargé de surveiller ces problèmes nouveaux et d'aider le Conseil à les combattre⁹⁷¹.

⁹⁶⁹ S/PV.6668, p. 2 et 3.

⁹⁷⁰ Ibid., p. 11 (Brésil); et p. 28 (Inde).

⁹⁷¹ Ibid., p. 16 (Nigéria); et p. 23 (Gabon).

Séances : maintien de la paix et de la sécurité internationales

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6322 26 mai 2010	Dialogue interculturel pour la paix et la sécurité Lettre datée du 19 mai 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/248)				Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^a	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6360 16 juillet 2010	Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique Lettre datée 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/371)		18 États Membres ^b	Représentante spéciale et Directrice pour le Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Vice-Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités	S/PRST/2010/14
6389 23 septembre 2010	Assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales Lettre datée du 1 ^{er} septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/461)				Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^c	S/PRST/2010/18
6479 11 février 2011	Interdépendance de la sécurité et du développement Lettre datée du 2 février 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/50)		45 États Membres ^d	Président de la Commission de consolidation de la paix, Représentante spéciale et Directrice pour le Rapport sur le développement dans le monde 2011 de la Banque mondiale, Chef par intérim de la délégation de	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^e , 44 invités en vertu de l'article 37 ^f , tous les invités en vertu de l'article 39	S/PRST/2011/4

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2010-2011

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Chargé d'affaires du Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies		
6547 7 juin 2011	Incidences de l'épidémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales Lettre datée du 6 juin 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/340)	Projet de résolution déposé par l'Allemagne, la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis, la France, le Gabon, le Nigéria, le Portugal et le Royaume-Uni (S/2011/341)		Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^g , Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	Résolution 1983 (2011) 15-0-0
6587 20 juillet 2011	Incidence des changements climatiques Lettre datée du 1 ^{er} juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/408)		47 États Membres ^h	Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités	S/PRST/2011/15

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6621 22 septembre 2011	Prévention des conflits Rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive (S/2011/552) Lettre datée 12 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/570)				Secrétaire général, tous les membres du Conseil ⁱ	S/PRST/2011/18
6630 12 octobre 2011	Faire avancer la réforme du secteur de la sécurité - perspectives et difficultés rencontrées en Afrique Lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/627)		11 États Membres ^j	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Observateur permanent de l'Union africaine, représentant de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil ^k , Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Observateur permanent de l'Union africaine	S/PRST/2011/19

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2010-2011

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6668 23 novembre 2011	Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits Lettre datée 8 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/698)			Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^f , tous les invités	

^a Le Royaume-Uni était représenté par la Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux affaires étrangères et du Commonwealth

^b Afrique du Sud (Ministre des relations internationales et de la coopération) Algérie, Allemagne, Australie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Canada, Égypte (au nom du Groupe africain), Gambie, Ghana, Kenya, Maroc, Pakistan, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Sierra Leone.

^c Neuf membres du Conseil étaient représentés au niveau des Chefs d'État et de gouvernement : Autriche (Président), Bosnie-Herzégovine (Président de la présidence), Chine (Premier du Conseil d'État), Gabon (Président), Japon (Premier Ministre), Liban (Président), Nigéria (Président), Ouganda (Président) et Turquie (Président); et six membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : Brésil (Ministre des relations extérieures), États-Unis (Secrétaire d'État), Fédération de Russie (Ministre des affaires étrangères), France (Ministre des affaires étrangères), Mexique (Ministre des affaires étrangères) et Royaume-Uni (Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth).

^d Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Belgique (au nom des Présidents des formations nationales de la Commission de consolidation de la paix), Cuba, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), El Salvador, Fidji (au nom des Petits États insulaire en développement), Finlande (au nom des pays nordiques), Géorgie, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Slovénie (Ministre des affaires étrangères), Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande (au nom du réseau Sécurité humaine), Turquie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

^e Sept membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : Allemagne (Ministre fédéral des affaires étrangères et Vice-Chancelier), Bosnie-Herzégovine (Ministre des affaires étrangères), Brésil (Ministre des relations extérieures), Colombie (Ministre des affaires étrangères), Gabon (Vice-Ministre des affaires étrangères), Inde (Ministre des affaires extérieures) et Portugal (Ministre des affaires étrangères).

^f Bien qu'invité en vertu de l'article 37, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas fait de déclaration. Toutefois, le représentant de Fidji a fait une déclaration au nom des Petits États insulaires en développement, y compris les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall, les Îles Salomon, la Micronésie, Nauru, Samoa, Tuvalu, Tonga et Vanuatu.

^g Sept membres du Conseil étaient représentés au niveau présidentiel : Afrique du Sud (Vice-Président), Gabon (Président du Gabon) et Nigéria (Président); et un membre du Conseil était représenté au niveau ministériel : France (Ministre des affaires étrangères).

(Suite des notes de bas de page à la page suivante)

(Suite notes de bas de page pour Séances : maintien de la paix et de la sécurité internationales)

^h Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Australie (Secrétaire parlementaire pour les affaires des Îles du Pacifique de l'Australie), Bangladesh, Barbade (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Belgique, Bolivie (État plurinational de), Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), El Salvador, Équateur, Espagne, Fidji, Finlande, Ghana, Honduras, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït (au nom du Groupe des États arabes), Luxembourg, Mexique, Nauru (Président, au nom des Petits États insulaires en développement), Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovénie, Soudan, Turquie, et Venezuela (République bolivarienne du).

^c Six membres du Conseil étaient représentés au niveau des Chefs d'État et de gouvernement : Afrique du Sud (Président), Colombie (Président), Gabon (Président), Liban (Président du Liban et Président du Conseil de sécurité), Nigéria (Président) et Portugal (Premier Ministre). Sept membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : Allemagne (Ministre des affaires étrangères), Bosnie-Herzégovine (Ministre des affaires étrangères), Brésil (Ministre des relations extérieures), Chine (Ministre des affaires étrangères), France (Ministre d'État des affaires étrangères et européennes), Inde (Ministre des affaires extérieures) et Royaume-Uni (Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth).

^j Australie, Canada, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Finlande (au nom des pays nordiques), Italie, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Slovaquie, Slovénie et Soudan.

^k Deux membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : Nigéria (Ministre des affaires étrangères) et Inde (Ministre d'État des affaires étrangères).

^l Quatre membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : Bosnie-Herzégovine (Ministre des affaires étrangères), Portugal (Ministre d'État et des affaires étrangères et Président du Conseil de sécurité), Brésil (Vice-Ministre des affaires politiques du Ministère des relations extérieures) et Colombie (Vice-Ministre des affaires multilatérales).

42. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu trois séances et adopté une déclaration présidentielle en relation avec la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a axé ses débats sur le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union européenne, dans les domaines de la prévention des conflits, de l'imposition de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

13 janvier 2010 : renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

Le 13 janvier 2010, le Conseil a tenu un débat public afin de faire le point de la situation actuelle en matière de coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et d'envisager les moyens de renforcer cette coopération. À cette fin, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes (LEA) a appelé à des méthodes de travail convenues ou à un code de conduite régissant les relations entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, ajoutant qu'un mécanisme de coopération et de coordination devait être mis en place entre les différents organes multilatéraux⁹⁷². Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a proposé mettre en place une réserve de chargés de liaison appartenant à différentes institutions internationales, au Siège de

⁹⁷² S/PV.6257, p. 6.